



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,  
greffier-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 19 janvier 2022, a été adopté le règlement 226-2021 *ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'assouplir l'encadrement de certains usages d'utilité publique.* Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mars 2022 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

**DONNÉE À RAWDON CE QUATRIÈME JOUR DE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Réal Brassard  
Greffier-trésorier et directeur général